

silent disco un silence qui fait beaucoup de bruit

Depuis quelques jours, la décision de refuser une *silent disco* au Flon fait le « buzz » sur les réseaux sociaux et dans les médias. Cet écho qui dépasse largement le territoire lausannois surprend d'autant plus que cette décision spécifique a été prise il y a près d'une année et qu'elle portait sur les horaires et le lieu prévu, et non pas sur le type de la manifestation. La Ville reste, comme par le passé, ouverte à toute forme de manifestations et d'animation de sa vie nocturne pour autant qu'elle respecte les règles communes à toutes les manifestations. Elle est cependant soucieuse de concilier fête et respect du voisinage.

Contrairement aux informations qui ont circulé dans les médias et sur les réseaux sociaux, la Ville de Lausanne n'a jamais interdit les *silent disco*, plusieurs ont d'ailleurs eu lieu à Lausanne ces dernières années. L'affaire dont il est ici question porte uniquement sur une demande du 29 avril 2015 de la société Miss Camping SA qui souhaitait organiser deux sessions sur les terrasses du Legends Sports Bar et du Tao Lounge Bar dans le quartier du Flon jusqu'à 5 heures du matin. A ce jour, aucune nouvelle demande d'autorisation n'est pendante.

Dans ce cas spécifique, la police du commerce n'a effectivement pas pu entrer en matière pour ces demandes en raison des lieux choisis et des horaires souhaités. Les manifestations en toiture dans ce quartier font l'objet de nombreuses plaintes des habitants qui vivent à proximité.

En outre, les soirées peuvent bénéficier d'une autorisation jusqu'à 5h du matin pour autant qu'elles se tiennent dans un établissement de nuit. Les manifestations extérieures doivent, quant à elles, prendre fin à 2h du matin les week-ends. Ces dispositions visent à concilier le bien-être des habitants, les envies des noctambules et les projets des acteurs du monde de la nuit, ce qui demande des arbitrages délicats, pas toujours compris par tous les acteurs concernés. Malgré des propositions alternatives formulées par la Ville, le promoteur de la manifestation a choisi de renoncer à son projet.

Désireuse d'offrir le meilleur espace possible aux initiatives qui font de Lausanne une ville reconnue pour sa vie nocturne riche et animée, la Ville demeure ouverte au dialogue et à la recherche de solutions, comme elle le fait, depuis de nombreuses années, avec les divers acteurs et organisateurs de manifestations. Elle est disposée à examiner favorablement toute demande, notamment de *silent disco*, qui respecte les règles communes à toutes les manifestations publiques.

La direction des sports, de l'intégration
et de la protection de la population

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Marc Vuilleumier, directeur des sports, de l'intégration et de la protection de la population, 021 315 32 00**
- **Florence Nicollier, cheffe du service de la police du commerce, 021 315 32 40**

Lausanne, le 12 février 2016